



HAMPSTEAD

PUBLIC NOTICE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le règlement n° 729-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de construction n° 729 (élévation du plancher du sous-sol et protection contre les refoulements d'égouts) », a été adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 5 avril 2007.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication dans le journal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Donné à Hampstead, ce 18 avril 2007.

Me Chantal Bergeron, avocate
Greffière de la Ville

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given by the undersigned that By-law N° 729-1 entitled: 'By-law to Modify Building By-law N° 729 (Basement Floor Elevation and Protection against Backflow of Sewage)', has been adopted by the Town Council at its Meeting held on April 5, 2007.

This By-law comes into force the date on which it was published in the newspaper and any person wishing to do so may consult the By-law during regular business hours at my office at Town Hall.

Given at Hampstead, on April 18, 2007.

Me Chantal Bergeron, Attorney
Town Clerk